



## LES ÉCHOS DU CE

MARS 2014

**Présents pour la CGT :** Alexandra BOULAY-DUPE (Nantes), Karine CEVAER (Rennes), Catherine GAUBERTI (Caen), Jean-Hervé GUILCHER (Brest), Jean-Noël ESPIE (Vanves), Myriam LIBERT (Rouen), Fernando MALVERDE (Vanves), Bruno SANSANO (Rennes), Sylvain TOCCO (Rouen). **Représentante syndicale :** Fabienne LABIGNE (Nantes).

### ✓ CHANGEMENT A LA TETE DU POLE

---

Le directeur du pôle, **Patrick Visonneau**, a annoncé qu'il partait en retraite à la mi-mai et qu'il serait remplacé à la fin de l'été par **Yannick Letranchant**, aujourd'hui Coordinateur des rédactions nationales et bras droit de Thierry Thuillier.

Ce départ en plein PDV, pour un directeur qui a déjà largement ses droits à la retraite, ne peut que susciter des interrogations. Son départ entre-t-il dans le cadre des 20 postes de hauts dirigeants prévus par le PDV ? M. Visonneau a refusé de répondre, ce qui ne peut que renforcer la suspicion.

Si tel était le cas, et que de ce fait ce « **gros salaire** » partait en bénéficiant d'un effet d'aubaine, autrement dit un gros chèque lié au PDV, ce serait parfaitement immoral. Dans le contexte de restrictions budgétaires que subissent les salariés au quotidien, alors qu'on s'attaque aux effectifs en mettant au chômage bon nombre de non permanents, ce serait un pur scandale.

Par ailleurs, le PDV prévoit d'alléger les structures de direction. Or, M. Visonneau sera remplacé par M. Letranchant, qui lui-même sera remplacé par M. Golomer. A ce stade, il n'y a pas de suppression de poste...

**M. Le Guennec**, quant à lui, voit sa promotion de **Directeur-adjoint du Pôle officiellement actée**, avec, on imagine, une promo à la clé. Ce qui tendrait à confirmer que, par les temps qui courent, la crise n'est pas pour tous les salariés. On rappellera à

toutes fins utiles qu'en 2012, la moyenne des dix salaires les plus hauts du Pôle était de 9 200 euros mensuels.

### ✓ FRANCE TELEVISIONS CONDAMNEE

---

Les élus du CE ont interpellé la direction ([voir la motion](#)) sur sa récente **condamnation par les prud'hommes d'Orléans** (elle devra verser **70 000 euros** à l'ancien rédacteur en chef adjoint d'Orléans, licencié pour des faits de harcèlement sexuel sur deux salariées de la station. Les prud'hommes ont jugé la sanction « inéquitable », renvoyant la responsabilité sur le climat instauré dans la station par la hiérarchie toute entière).

La direction du Pôle annonce qu'elle a fait appel, mais elle refuse de communiquer à l'extérieur, alors que dans ses comptes-rendus, la presse fait un amalgame entre l'ensemble des salariés d'Orléans et les cadres qui ont failli à leurs responsabilités. Constat est donc fait que les salariés ne peuvent pas compter sur leur hiérarchie pour défendre leur respectabilité.

### ✓ SOIREES ELECTORALES

---

**Les régions de France 3 ont fait des scores d'audience remarquables** dès le premier tour, passant devant TF1 et France 2 sur la première partie de soirée. Une fois de plus, la pertinence des périmètres de proximité a été démontrée. De tels scores vont évidemment à l'encontre d'une direction qui n'a de cesse d'asphyxier les régions. Cela explique sans doute pourquoi les salariés ont dû attendre la toute fin du second tour pour recevoir un message d'encouragement de la direction générale...

Face à une direction qui se félicite des bons résultats d'audience réalisés par les antennes de France 3 à l'occasion des soirées électorales, les élus du CE ont également fait remarquer que, malgré ce savoir-faire des régions, **la direction de la chaîne n'a pas eu l'audace d'organiser des débats électoraux en prime-time**, débats qui sont restés relégués à 23h.

Par ailleurs, la direction, nationale comme régionale, a fait l'impasse totale sur la **catastrophe industrielle** qui a touché les serveurs des sites internet régionaux.

Depuis des mois la direction a orchestré une communication présentant Internet comme un enjeu primordial pour les élections. Des formations spécifiques ont été dispensées uniquement pour les soirées électorales, les équipes web ont été coachées au plus près par la hiérarchie parisienne jusqu'à des injonctions quotidiennes sur les articles à publier.

Tout cela pour finalement aboutir à un flop monumental. Au premier tour des élections, les serveurs ont planté dès 19h00 pour ne revenir à un état normal que le lundi en milieu de matinée.

Cette panne n'était pas liée à l'affluence des internautes comme le prétend la direction, mais à l'incapacité des équipements à traiter le volume considérable de données à mettre en ligne par les régions. A telle enseigne qu'au second tour encore, malgré les améliorations créées pendant la semaine, il a fallu réduire à une seule personne par antenne l'alimentation des sites en début de soirée, pour éviter une nouvelle catastrophe.

Cette panne considérable n'a fait l'objet d'aucune communication nationale, alors même que la chaîne des régions était le fer de lance de ces soirées électorales, que les salariés auraient souhaité connaître l'origine de la panne, ainsi que les téléspectateurs qui sont pourtant venus en masse consulter les sites, dans l'espoir d'y trouver les informations.

Au contraire la direction s'est gargarisée du très bon score réalisé par le site national, faisant comme si de rien n'était et niant du même coup l'invisibilité du travail réalisé par les équipes régionales.

## ✓ **SORTIE DE GREVE A VANVES**

---

Encore une fois, la direction se félicite de **la fin du conflit sur l'organisation du travail qui a immobilisé la station de Vanves pendant 8 semaines**, un record.

Cette sortie de grève – dont le protocole n'a pas été signé par la CGT – a laissé un goût amer à bon nombre de salariés, en majorité des techniciens qui n'ont obtenu qu'une organisation provisoire jusqu'au 31 août, avec des pauses repas limitées à 1h30, mesure également applicable aux journalistes du web.

Les autres journalistes, les techniciens de reportage, les monteurs de la prod et les administratifs ont obtenu des pauses repas d'une heure.

De même, pour les journalistes au décompte horaire, il est prévu une sorte d'application des congés flottants pour les jours fériés tombant un dimanche ou un jour de repos. Mesure bâtarde, puisque ce jour sera compté sur la base de 7h (semaine de 35h), alors que lorsqu'ils travaillent les journalistes de Vanves font des journées de 8h45.

Les élus ont demandé que le principe de ce « congé flottant » soit appliqué à l'ensemble des journalistes au décompte horaire. Pour l'instant ce n'est pas prévu dans l'accord collectif, ce qui fait que les journalistes perdent le jour férié s'il tombe un dimanche ou un jour non-travaillé (sachant qu'il donne lieu à récupération s'il est travaillé). La direction doit apporter une réponse au prochain CE.

## ✓ UN REGLEMENT INTERIEUR UNIQUE POUR FRANCE TELEVISIONS

---

La direction compte mettre en œuvre un règlement intérieur unique pour l'ensemble de l'entreprise. Mais **le document soumis aux élus comporte bon nombre de dispositions excessives, qui contreviennent au respect des libertés fondamentales et de la vie privée des salariés.** De nombreuses réserves ont déjà été faites par les différents CHSCT, mais la direction ne les a pas prises en compte puisqu'elle continue à soumettre le même texte aux élus.

Les élus du CE France 3 Nord-Ouest ont contesté de nombreuses dispositions et refusé de donner un avis sur le document en l'état.

## ✓ PROJET IMMOBILIER DE ROUEN

---

Ca y est, le déménagement de Rouen va se faire (enfin, sans doute pas avant 2017...). Le dossier était un serpent de mer depuis 15 ans.

La direction se vante de vouloir faire de ce projet immobilier **un exemple en France, voire un modèle pour la télévision régionale de demain.** On n'a pas bien compris comment la direction entendait définir un modèle pour demain, dans la mesure où elle n'a même pas de stratégie pour la chaîne. La future station émettra-t-elle en haute-définition ? Disposera-t-elle de plateaux et d'équipements lui permettant de produire une télévision régionale de plein exercice ? Ou bien s'agit-il plutôt de construire un centre d'actualités télévisées automatisé et sans salariés ?

On penche pour le second scénario, car selon le directeur, l'équipement devra permettre de faire des programmes « au niveau d'aujourd'hui », autant dire pas beaucoup. Que d'ambitions pour la télévision régionale. D'ailleurs, face à l'étonnement des élus, le directeur enfonce le clou : « On est aujourd'hui un peu plus de 10000 salariés, la perspective à 2015, c'est 9750 salariés, il y a peu de chances que ça reparte à la hausse ». Fermez le ban.

## ✓ BILAN DE LA POLITIQUE HANDICAP 2013

---

**Les élus ont donné un avis positif au bilan de la politique handicap** mise en œuvre en 2013 dans le pôle Nord-Ouest, à deux réserves près :

1/ Le pourcentage de travailleurs handicapés sur le pôle continue à progresser, mais leur nombre est en baisse. Ils étaient 59 en 2013 contre 61 en 2012. En fait la progression s'explique par la modification du mode de calcul.

2/ Les élus ont souhaité que la direction accentue la formation des managers, car plusieurs chefs de service ont des pratiques inacceptables à l'égard des travailleurs handicapés. Ce bilan, purement statistique, ne donne aucun aperçu de l'intégration qualitative de ces salariés dans l'entreprise.

## ✓ FORFAIT JOURS

---

Les journalistes avaient un mois pour retourner leur avenant de forfait jours, afin de pouvoir bénéficier d'une rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier. Le bilan a été présenté aux élus.

Dans cette première vague, seuls les journalistes travaillant à plein temps étaient concernés. Désormais **les cadres techniques vont, eux aussi, recevoir leur avenant. Ils sont 56 concernés.** Par ailleurs, 30 avenants supplémentaires pourraient être distribués à des PTA qui deviendront éligibles, une fois qu'ils auront signé leur transposition ou à des personnes occupant de nouveaux emplois créés, comme responsable de maintenance informatique par exemple.

**Côté journalistes, 291 avenants ont été distribués, pour 345 journalistes sur le pôle.** Ce chiffre comprend tout l'encadrement journalistique, DR compris.

Si l'on retire l'encadrement journalistique (57 cadres), **128 journalistes ont à ce jour signé leur avenant, soit 54,7% des journalistes à temps plein du pôle et seulement 37% de l'ensemble des journalistes non encadrants.**

Par antenne, cela donne :

- 30 journalistes sur 38 à Caen, soit 79%
- 24 journalistes sur 45 à Nantes, soit 53%
- 25 journalistes sur 47 à Orléans, soit 53%
- 11 journalistes sur 52 à Rennes, soit 21%
- 33 journalistes sur 45 à Rouen, soit 73%
- 5 journalistes sur 56 à Vanves, soit 7%

On voit clairement que les réalités locales jouent. Si le forfait semble plébiscité en Normandie, il suscite en revanche la méfiance, voire la défiance en Bretagne et en Ile-de-France.

## ✓ TEMPS DE TRAVAIL

---

C'est clairement le bonnet d'âne de la direction, aussi bien au niveau national que local. Voilà un chantier majeur, le cœur même du quotidien des salariés et de l'activité, et c'est l'illustration d'une **insuffisance professionnelle à tous les étages de la DRH.**

**Près d'un an après la signature de l'accord collectif, on n'est toujours pas en mesure de le mettre en application correctement et loyalement.** La direction se réfugie en permanence derrière les blocages du logiciel PapyRHus, mais c'est pourtant bien elle qui est à l'origine du paramétrage de cet outil informatique.

Au final, pour les salariés au décompte horaire, cela demande une vigilance permanente, afin de ne pas se faire priver de ses droits.

Attention surtout aux heures supplémentaires des journalistes, non comptabilisées et donc non payées ni récupérées en cas de jour de congé dans la semaine, attention aux jours fériés (voir paragraphe sur Vanves) perdus s'ils tombent un dimanche ou un jour non travaillé, etc.

Attention aussi aux heures sup des non permanents qui ne déclenchent pas la majoration de 25% pourtant prévue par l'accord.

**La direction annonce que les heures supplémentaires devraient commencer à se déverser à partir du 1<sup>er</sup> mai**, une fois les derniers bugs réglés. On nous dit que 93 anomalies ont été réglées à ce jour, qu'il en reste encore environ 200 à traiter, sur un total de 1350 signalements au départ.

**Pour les salariés à temps partiel, un forfait en jours réduits devrait à terme être proposé**, mais on ne sait pas quand. Le principe qui semble en passe d'être retenu : le salarié devra signer en même temps deux avenants de forfait jours : l'un à temps plein d'une durée indéterminée (ce qui permet de bénéficier de la mesure salariale en s'engageant à minima pour deux ans), l'autre en jours réduits sur une durée déterminée (6 mois ou un an par exemple).

**Pour les CDD, le passage de 40h à 39h entraîne mécaniquement une diminution de la fiche de paie.** La direction rétorque qu'ils travaillent une heure de moins par semaine et qu'ils ne perdent donc pas. Il faudra être vigilant sur les horaires et sur les heures supplémentaires. Ils sont payés 39h ? Soit. Mais chaque heure supplémentaire est majorée de 25%, il faudra l'appliquer !

## ✓ PAPYRHUS

---

Au delà des salariés, ce sont **les administratives, les premières victimes de cet outil mal conçu et mal préparé, mis en ligne à la hussarde au 1<sup>er</sup> janvier** (moyennant une déconnexion de tout le système pendant 15 jours et bloquant la paie de nombreux non permanents), alors que la direction avait eu 7 mois pour digérer l'accord collectif et préparer la bascule.

Résultat, une fois les bugs résolus, il va falloir rattraper le retard accumulé depuis le 1<sup>er</sup> janvier, toutes les données (heures, etc.) qui n'ont pas pu être saisies dans le système. Comment y faire face, quand on voit déjà que les salariées des UOA ne sont pas remplacées quand elles sont malades ou en congés.

A la question des élus, la direction se contente de répondre qu'on verra « au coup par coup », ça ne sent pas bon. La DRH refuse catégoriquement de s'engager à prendre des renforts pour absorber cet énorme surcroît de travail. Cependant, une réunion aura lieu le mercredi 8 avril concernant les problèmes que cela induit. A suivre.

En CCE, **Martin Ajdari, le Secrétaire général de France Télévisions, a reconnu « un facteur d'épuisement des personnes qui travaillent sur les systèmes d'information depuis des années »**. Car PapyRHus n'est pas le premier logiciel que les administratives ont du « déboguer ».

Au quotidien, les assistantes sont mises entre le marteau et l'enclume, soumises à des instructions contradictoires et surtout de moins en moins écoutées. Ce sont pourtant elles qui sont au contact des salariés, ce sont elles qui ont géré opérationnellement la planification au quotidien pendant des années, suppléant souvent des chefs de service que ça arrangeait bien. Elles ont acquis un savoir-faire et une expertise en la matière.

Mais la direction a décidé que les managers devaient reprendre la main. Personne ne nie que c'est à eux de valider les plannings et les informations qui déclenchent les contrats et les paies, mais **les assistantes ne doivent pas être réduites à un rôle d'opératrices sans pouvoir d'initiative et bloquées dans leur travail par une bureaucratie grandissante.**

Aujourd'hui, elles n'ont plus la main sur un certain nombre d'opérations, pour modifier un planning prévisionnel (retirer une RTT à l'un, déplacer le jour de repos de l'autre), elles doivent demander une « dévalidation » à leur chef de service. A quand « Brazil » ?

Après l'épisode des transpositions qu'elles ont souvent vécu comme une non-reconnaissance de leurs qualifications et savoir-faire, voire un déclassement, ces nouvelles orientations posent clairement la question de l'avenir que leur réserve la direction de l'entreprise. D'autant que la mise en place de nouveaux outils informatiques comme **« monkiosque » qui permettra à chaque salarié d'entrer directement ses heures, poser ses congés, gérer son CET, etc. cible très clairement les métiers administratifs.**

La direction du pôle parle de « confiance qui leur a été faite à une époque » mais qui n'est plus de mise car les managers doivent « avoir la main », la CGT parle d'expertise avérée et reconnue par la hiérarchie qui doit leur permettre une reconnaissance professionnelle et leur ouvrir des perspectives de carrière, pas une régression.

Pour l'heure, la direction se garde bien de répondre, mais les risques psychosociaux, eux, sont bel et bien présents.

On voit les éclairagistes disparaître, on voit les caméras robotisées mener les OPV au sous emploi, on voit le discours sur le montage conduire les monteurs tout droit au plan de départs volontaires. Les administratives sont maintenant clairement dans la ligne de mire. Et toujours aucune perspective sur l'évolution des PTA.



## ✓ ANTENNE : UN NOUVEAU COUP DE RABOT

---

La direction annonce une **nouvelle baisse d'activité pour la période des vacances de Pâques**. Officiellement pour absorber les congés ; très prosaïquement pour faire des économies (il va encore falloir économiser 3,6 M d'euros cette année sur le pôle. **En 4 ans, le budget du pôle a fondu de près de 8 millions d'euros hors inflation**).

En gros **on met en place le dispositif estival de très basse activité, les 28, 29 et 30 avril et les 4, 6 et 7 mai, ainsi que toute la semaine du 21 avril en Haute-Normandie et dans le Centre** (édition « estivale » diffusée depuis Brest pour la Bretagne, pas d'édition Maine mais diffusion depuis Nantes pour les Pays de la Loire, édition commune depuis le Havre pour la Haute-Normandie, locale des locales diffusée depuis Orléans pour le Centre, activité « modulée » en Basse-Normandie et Ile-de-France).

**Les 7, 8 et 9 juin, les journaux seront communs pour Basse et Haute-Normandie**. Les commémorations du 70e anniversaire du débarquement sur cinq départements devront donc rentrer au chausse-pied dans un JT commun alors que les événements battront son plein. La direction du pôle s'empresse de préciser que ce choix a été fait avec le plein accord des responsables des deux antennes.

Sur le terrain, ça donne :

- En Bretagne : 3 équipes à Brest + 2 monteurs, des éditions communes le midi diffusées alternativement de Rennes ou de Nantes, An Taol Lagad réduit à 3 minutes.
- Dans les Pays de la Loire : 2 équipes au Mans, éditions communes le midi.
- En Haute-Normandie (sur 3 semaines à partir du 21 avril) : 2 équipes au Havre.
- Dans le Centre (sur 3 semaines) : 1 ou 2 équipes dans les locales.

**Pas de locales pendant les ponts du 1<sup>er</sup> et du 8 mai, ainsi que pour le week-end de l'Ascension (29 mai-1<sup>er</sup> juin)**, diffusion d'un PAD sur les Européennes (mutualisé avec d'autres pôles pour la région Centre et la Normandie) en lieu et place de la Voix est libre le samedi.

## ✓ A VENIR

---

**CE extraordinaires sur le PDV : 7 et 28 avril (avis final du CE sur le PDV)**

**CCE extraordinaires sur le PDV : 15 avril (avis final du CCE sur le PDV)**

**Prochain CE : 25 avril**

**Commission Emploi-formation : 8 avril**

**Commission Activités sociales et culturelles : 17 avril.**





## **Motion**

Le tribunal des prud'hommes d'Orléans vient de rendre un jugement par lequel la décision de licenciement pour faute grave prise contre Jean-Pierre Vincendet par France Télévision a été qualifiée d'inéquitable.

Dans son verdict, le tribunal parle d'une "ambiance très spéciale dans la station d'Orléans, la hiérarchie ayant laissé s'installer une ambiance de liberté de mœurs entre salariés" ; ce verdict rejoint l'argument du défenseur de JP Vincendet, qui plaidait que "les propos obscènes reprochés à son client relevaient d'une pratique encouragée par sa hiérarchie".

Les élus du comité d'établissement du pôle nord-ouest sont donc amenés à demander à la direction quelles suites elle entend donner, d'une part, à ce jugement et d'autre part au discrédit qui rejait sur l'ensemble des salariés de France 3 Centre et pas seulement sur un encadrement qui a failli.

**Adopté à l'unanimité.**

**CFDT, CGT et SNJ s'associent.**

**A Rennes, le 4 avril 2014**



## **Avis sur le bilan handicap 2013 du pôle Nord-Ouest**

Les élus prennent acte de la progression continue de l'action du pôle Nord-Ouest en faveur des travailleurs handicapés et de l'amélioration du bilan chiffré.

Ils reconnaissent que le pôle Nord-Ouest, même s'il n'atteint pas encore l'obligation légale de 6%, s'en approche de manière constante. Il est en tout cas très en avance sur le reste de l'entreprise. A ce titre, les élus donnent un avis positif.

Ils regrettent cependant que la progression du pourcentage de travailleurs handicapés soit le fruit d'une modification du mode de calcul et qu'elle masque une légère baisse de cet effectif.

Ils souhaitent par ailleurs que les managers soient mieux sensibilisés au handicap, car les chiffres cachent des situations individuelles difficiles dans plusieurs antennes.

**Adopté à l'unanimité  
La CFDT, la CGT et le SNJ s'associent.**

**Rennes, le 4 avril 2014**